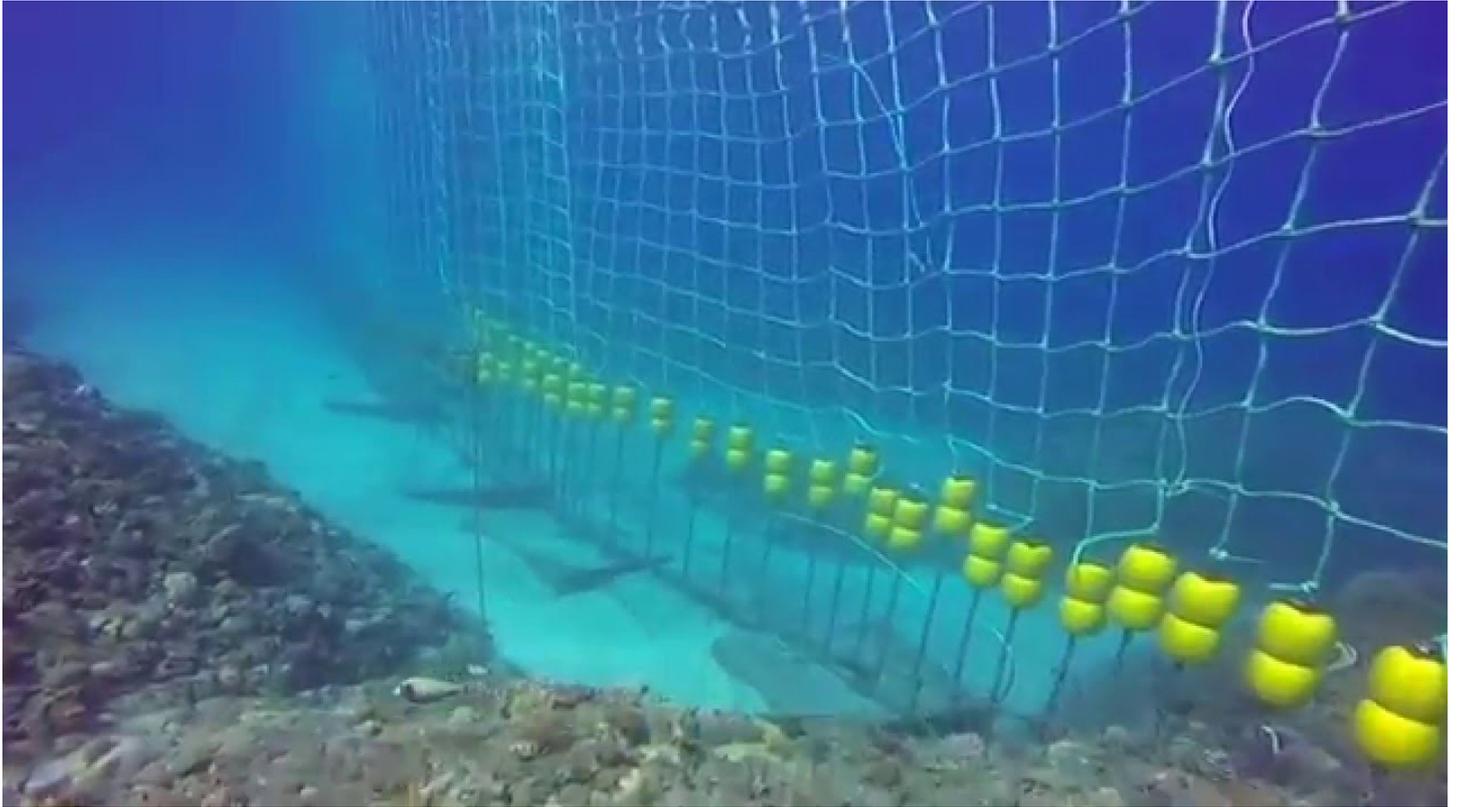


Les requins-tigres légalement tués pour rassurer les surfeurs



Filets anti-requins à la plage de Boucan Canot (Réunion)

Depuis plus de 10 ans, la question du requin n'est toujours pas réglée à l'île de la Réunion. Alors que la présence du requin est normale et souhaitable pour l'écosystème marin, l'État français finance sa destruction pour rassurer les touristes, les surfeurs et les pêcheurs. Bien que subissant une forte pression anthropique, les eaux qui bordent l'île de la Réunion accueillent encore de nombreux cétacés et requins. Ainsi, en 2022, pas moins de 471 baleines à bosses ont été recensées par l'association Globice. Aux abords de l'île, se trouvent également 3 des 5 requins considérés comme dangereux pour l'humain : le requin bouledogue, le requin tigre et le requin mako.

En 2022, 98 attaques de requin ont été recensées dans le monde dont 9 mortelles. Dans les eaux de l'île de la Réunion, depuis le début de l'année 2023, au moins 3 requins ont été capturés puis mis à mort, et ce en pleine Réserve Marine, c'est-à-dire dans une zone où la faune devrait être protégée.

4 requins tigres ont été capturés. Trois ont été tués et un a été relâché (sans garantie de survie) :

- lundi 02 janvier 2023 à 19h30, une femelle de 3,20 m a été capturée et tuée
- mardi 03 janvier à 09h, un juvénile de 1,20 m seulement a été capturé et tué
- mardi 03 janvier à 16h30, un spécimen de 1,60 m a été capturé puis relâché
- mercredi 04 janvier à 23h15, un mâle de 2,60 m a été capturé et tué

Cette pêche «préventive» est présentée comme un moyen de réduire le risque d'accidents (de surfeurs principalement) avec les requins. Ainsi, le dispositif du «Centre Sécurité Requin» a pour objectif principal de tuer de manière systématique tout requin tigre ou bouledogue qui s'approcherait des côtes réunionnaises. Ce massacre est rendu possible par l'octroi de subventions publiques conséquentes, à hauteur de plus de 2,2 millions d'euros par an.

En outre, plusieurs dispositifs visant à éloigner les requins ont été mis en place comme un boîtier électrique installé sur les planches de surf, qui peut envoyer une décharge si un requin s'approche trop près... De plus, une patrouille de surveillance sillonne le rivage du Sud-ouest de l'île en jet ski et bateau. «Si un requin s'approche du périmètre de surf, le jet-ski va vite aller se positionner vers le requin pour marquer l'emplacement», commente Gilbert Pouzet, directeur de Water Patrol. Il existe également des filets anti-requins déjà en place pour la baignade.

Résultat: la confiance est de mise pour les surfeurs qui reviennent profiter des impressionnantes vagues qui s'écrasent sur le littoral de l'île. Ils sont plus de 6 000, chaque année, à venir glisser sur les vagues réunionnaises...

La sous-préfète de Saint-Paul s'est exprimée dans les médias le 21 octobre 2022, et a publiquement apporté son soutien à ces pratiques: «La pêche préventive a permis d'aboutir à une baisse significative de la population de requins dangereux». Des propos considérés comme honteux et déconnectés de toute réalité scientifique. D'une part, chercher à sécuriser l'océan en éliminant tout individu potentiellement dangereux est une aberration écologique. D'autre part, la démarche est encore plus dénuée de sens en ce qui concerne les requins tigres. A la Réunion cette espèce n'est quasiment jamais impliquée dans les accidents. Depuis plus de 20 ans, un seul accident mortel impliquant un requin tigre a été recensé en 2015.

Pour autant, depuis 2011, plus de 470 requins tigres ont été tués à la Réunion et cela, malgré sa présence sur la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) des espèces quasi menacées d'extinction... Avec une population en déclin.

A ce titre, le Comité français de l'UICN a fait connaître en mars 2022 sa position officielle appelant à la mise en place de politiques de prévention du risque requin (systèmes de signalisation et moyens de surveillance proactifs et non létaux dans les zones touristiques et sportives, réglementations des déchets de pêche, amélioration des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et de ruissellement, adoption d'outils de gestion prévisionnels opposables...) à la place de mesures ayant des impacts sur l'environnement, en particulier l'abattage des grands requins, maillon essentiel des écosystèmes marins aujourd'hui menacés.

La position du Comité français de l'UICN incite également les collectivités concernées à mettre en place des espaces de concertation et d'animations permettant une meilleure compréhension et acceptation des facteurs de risque par les populations locales, ainsi qu'une coopération internationale en matière de gestion du risque requin.

Et elles sont où, à La Réunion, les recommandations de l'UICN?

Bruno Bourgeon, président d'AID <http://www.aid97400.re>

D'après le site de l'UICN <https://uicn.fr/25-ans-comite-francais-de-luicn>